

PHERECYDES PHARMA

Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 5.852.308 euros

Siège social : 22, Boulevard Benoni Goullin – 44200 NANTES

493 252 266 RCS Nantes

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

PHERECYDES PHARMA
Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 5.852.308 euros
Siège social : 22, Boulevard Benoni Goullin – 44200 NANTES
493 252 266 RCS Nantes

RAPPORT DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Pherecydes Pharma (ci-après la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Activité de la Société et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021	3
1.1 Présentation générale de l'activité de la société	3
1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires au cours de l'exercice 2021	3
1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	5
1.4 Activités en matière de recherche et développement.....	6
1.5 Activités polluantes ou à risque	6
1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	7
1.7 Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.....	9
1.8 Evolution prévisible et perspectives d'avenir	11
CHAPITRE 2 - Filiales et participations.....	13
2.1 filiales de la Société	13
2.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés.....	13
CHAPITRE 3 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	14
CHAPITRE 4 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	15
CHAPITRE 5 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	16
CHAPITRE 6 - Répartition du capital et actions d'autocontrôle.....	17
6.1 Evolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices.....	17
6.2 Franchissement de seuils légaux	17
6.3 Actionnariat salarié.....	17
6.4 Informations relatives à l'autocontrôle	17
CHAPITRE 7 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	19
CHAPITRE 8 - Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participation au capital	20
8.1 Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	20
8.2 Participation au capital des mandataires sociaux	22
CHAPITRE 9 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	23
9.1 Options de souscription ou d'achat d'actions.....	23
9.2 Attributions gratuites d'actions.....	23
CHAPITRE 10 - Mandat des commissaires aux comptes	25
10.1 Commissaires aux comptes	25
10.2 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021	25
CHAPITRE 11 - Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	26
11.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2021	26
11.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2021	26
11.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2021.....	26
11.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	27
11.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes.....	27
CHAPITRE 12 - Informations diverses.....	28
CHAPITRE 13 - Rapport du conseil de surveillance.....	29

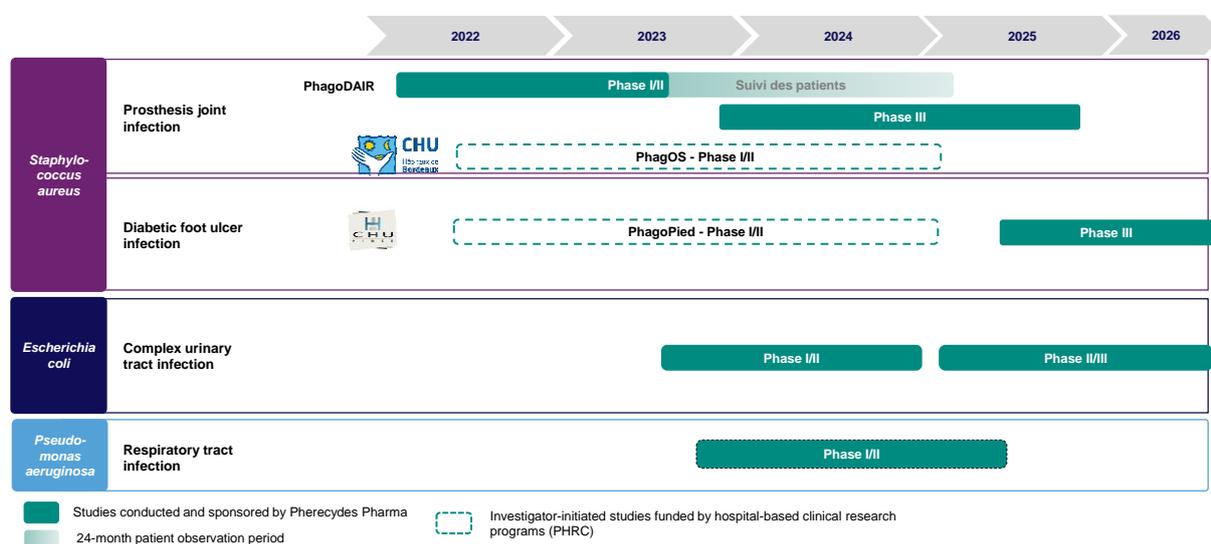
CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Créée en 2006, Pherecydes Pharma est une société française de biotechnologie qui s'est donnée comme objectif de mettre au point de nouvelles solutions pour combattre les infections bactériennes compliquées et/ou résistantes. Pherecydes Pharma s'est spécialisée dans le traitement des infections bactériennes par les bactériophages (ou phages), des virus naturels capables de lutter contre les bactéries résistantes aux antibiotiques.

Comme présenté ci-dessous, le portefeuille de Pherecydes Pharma est constitué d'actifs pour lesquels les premières phases cliniques débiteront au printemps 2022, l'accord du CPP ayant été obtenu en février 2022, avec une première mise sur le marché attendue en 2026 (étude *PhagoDAIR*, programme *Staphylococcus aureus*).



Le programme *Staphylococcus aureus*, bactérie considérée comme priorité mondiale élevée selon l'OMS, est le programme phare de la Société. Il comprend à ce stade trois essais cliniques prévus pour démarrer dans les mois qui viennent : PhagoDAIR dont Pherecydes Pharma est le promoteur ainsi que PhagoOS et PhagoPied qui sont financés par des Programmes Hospitaliers de Recherche Clinique (« PHRC ») et dont les promoteurs seront, respectivement, les CHU de Bordeaux et de Nîmes. La Société a reçu le 22 décembre 2021 l'autorisation de l'ANSM et le 7 février 2022 l'autorisation de la décision du Comité de Protection des Personnes (« CPP »). Selon la Société, PhagoDAIR est la première étude clinique au monde dans la phagothérapie de précision dans cette indication. Pherecydes Pharma prévoit d'initier le recrutement des patients au printemps 2022.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

- **Nette accélération des traitements compassionnels avec 50 patients traités à date**

Conformément aux autorisations de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (« ANSM »), plus de 25 nouveaux patients ont pu bénéficier de la phagothérapie de précision de Pherecydes depuis début 2021, portant à 50 le nombre de patients traités dans ce cadre à date. Ces soins ont été dispensés dans 9 centres hospitaliers et portaient majoritairement sur les infections à *S. aureus* (28 traitements) et *P. aeruginosa* (19 traitements). Plusieurs indications ont été ciblées, avec néanmoins

une forte proportion (50%) des infections ostéoarticulaires sur prothèse. Les phages de Pherecydes Pharma, administrés par différentes voies (intra-articulaire, intraveineuse, nébulisation broncho-alvéolaire, etc.) ont démontré une excellente tolérance, sans effets secondaires signalés.

- **Accord des autorités pour l'initiation de l'étude PhagoDAIR**

En décembre 2021, Pherecydes Pharma a obtenu l'autorisation de l'ANSM pour son étude PhagoDAIR, première étude pilote au monde avec les phages anti-*Staphylococcus aureus* dans le traitement des infections ostéoarticulaires sur prothèses causées par cette bactérie.

Cette autorisation a été suivie, en février 2022, par celle reçue par le Comité de Protection des Personnes, autorisant Pherecydes à initier cette étude en France.

- **Délivrance de 5 nouveaux brevets**

Grâce à sa politique active de propriété intellectuelle, Pherecydes développe un portefeuille de quatre brevets, couvrant chacun de ses phages et de leurs variants, dont certains ont d'ores et déjà été accordés dans des territoires importants tels que les Etats-Unis, l'Europe, le Japon, l'Australie, le Hong-Kong, l'Israël et la Chine.

Au cours de 2021, la Société a considérablement renforcé sa propriété intellectuelle avec notamment l'accord des autorités américaines pour des brevets couvrant ses phages anti-*E. Coli* et anti-*P. aeruginosa*, et les premiers brevets accordés pour ses phages anti-*S. aureus* en Chine et en Israël. Cette dynamique s'est poursuivie dès le début 2022, avec deux nouveaux brevets accordés pour les phages anti-*P. aeruginosa*, en Europe et en Chine.

- **« Prêt Garanti par l'Etat – Soutien Innovation » de 2 M€ accordé par Bpifrance**

La société a sécurisé en avril 2021 un PGE à hauteur de 2 M€ et ainsi renforcé ses ressources financières. Ce contrat a été amendé en janvier 2022 afin de bénéficier d'un différé de remboursement supplémentaire d'un an et d'un remboursement sur 4 ans par la suite.

- **Subvention de 2,1 millions d'euros pour le Projet PhagECOLI**

En janvier 2022, Pherecydes Pharma a annoncé que le projet PhagECOLI, mené en partenariat avec le CEA, a été désigné lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Maladies infectieuses émergentes et nouvelles menaces radiologiques, biologiques et chimiques ». Il recevra un financement de Bpifrance à hauteur de 2,1 millions d'euros, dont 1,7 millions d'euros pour Pherecydes Pharma.

Ce projet d'une durée de 3 ans a pour objectif de développer les phages anti-*E. Coli* de Pherecydes jusqu'aux études cliniques tout en développant avec le CEA un tout nouvel outil phagogramme plus rapide, automatisé et scalable, dédié à ces phages.

- **Renforcement de l'équipe de direction**

Afin de soutenir le déploiement de la phagothérapie de précision à plus grande échelle, Pherecydes Pharma a étoffé son équipe de direction, avec les nominations de Céline Breda au poste de directrice des opérations industrielles en mars 2021, du Dr Pascal Birman au poste de directeur médical en octobre 2021 et, tout récemment, de Thibaut du Fayet en tant que directeur des opérations, et membre du directoire.

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 Résultats économiques et financiers

Compte de résultat simplifié (en euros)	2021	2020
Produits d'exploitation	2 200 380	1 863 286
Charges d'exploitation	6 521 075	5 289 693
Résultat d'exploitation	- 4 320 694	- 3 426 407
Résultat financier	- 46 346	- 3 426 407
Résultat exceptionnel	189 470	1 620 852
Résultat net (perte)	- 3 189 057	- 1 395 340

Au 31 décembre 2021, le total des produits d'exploitation, constitué essentiellement de la production immobilisée liée aux programmes *Staphylococcus aureus* (*S. aureus*) et *Pseudomonas aeruginosa* (*P. aeruginosa*) ressort à 2 200 milliers d'euros contre 1 863 milliers d'euros au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 18%. Cette variation s'explique par la progression de l'activité R&D liée à ces programmes entre les deux exercices.

Les charges d'exploitation ressortent à 6 521 milliers d'euros au 31 décembre 2021, en augmentation de 23% par rapport aux 5 290 milliers d'euros de l'exercice 2020. Cette croissance est principalement due à l'augmentation des charges de personnel de 51% pour atteindre 2 909 milliers d'euros en 2021, et reflète les recrutements réalisés en 2021 pour renforcer les équipes de la Société.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 ressort en perte de 4 320 milliers d'euros contre une perte de 3 426 milliers d'euros au 31 décembre 2020, soit un accroissement de 26% entre les deux exercices. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges d'exploitation entre les deux exercices.

Le résultat exceptionnel ressort à 189 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 621 milliers d'euros pour l'exercice précédent, reflétant la fin de certains contrats de subvention, notamment celui lié au projet PhagoProd soutenu par la Commission Européenne.

Le Crédit d'Impôt Recherche ressort à 989 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 414 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net ressort en perte de 3 189 milliers d'euros pour l'exercice 2021 contre une perte de 1 395 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Structure financière et niveau de trésorerie

La trésorerie au 31 décembre 2021 s'élevait à 5 357 milliers d'euros contre 1 652 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Le niveau des capitaux propres ressortait à 9 228 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 5 285 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Pour rappel, la structure financière de Pherecydes Pharma a été renforcée en février 2021 par le produit net de 7 millions d'euros issu de l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de l'entrée en Bourse de la Société sur Euronext Growth à Paris. L'opération avait rencontré un très vif succès auprès des investisseurs, avec une offre sursouscrite plus de 4 fois.

En 2021, la consommation de trésorerie s'est établie aux alentours de 4,2 millions d'euros. La Société anticipe en 2022 une consommation supérieure, associée notamment au lancement de l'étude PhagoDAIR et au renforcement de l'équipe de management.

Le niveau de trésorerie actuel de la Société permet de financer le développement de Pherecydes Pharma conformément à la stratégie présentée durant l'introduction en Bourse, jusqu'à fin 2022.

1.3.2 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 3.189.057 euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2021, s'élèverait désormais à - 13.224.788 euros.

1.4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société s'étant spécialisée dans le domaine de la recherche biomédical de pointe, l'obtention de brevets et licences dans le domaine de la biologie, de la médecine et plus généralement dans le domaine des sciences de la vie est au cœur de son activité. En conséquence, elle a développé des programmes de recherches ainsi que de tests précliniques et cliniques afin de mettre au point des bactériophages optimisés pour lutter contre trois maladies répandues et sujettes à l'antibiorésistance.

L'importance de son activité de recherche et développement se matérialise par la prépondérance dans les effectifs de la Société de collaborateurs disposant de formations scientifiques de haut niveau et consacrés au travail en laboratoire.

Au 31 décembre 2021, 27 collaborateurs de la société sont affectés à la recherche et au développement, soit 90% de l'effectif total à cette même date.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques, toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Depuis la création de la Société, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur à la date du présent rapport.

Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité impose à la Société des dépenses et pourrait exiger des investissements importants notamment dans le futur si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles.

De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et

de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident ou de contamination, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

1.6.1 Risques de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'emprunts, d'obtention de financements publics à l'innovation (subventions, crédit impôt recherche...).

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement des produits de la Société et à l'obtention des différentes autorisations réglementaires en vue de la commercialisation de ces derniers ont été engagées, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles.

Au 31 décembre 2021, le montant des emprunts et dettes financières s'élevait à 2,4 millions d'euros composés :

- d'un prêt garanti par l'Etat (« PGE ») de 2 millions d'euros, dont le premier remboursement interviendra en juillet 2023 suivi de remboursements trimestriels pendant 4 ans ; et
- d'un prêt à l'innovation (R&D) de 0,4 million d'euros octroyé par BPI France en octobre 2020 et remboursé trimestriellement sur 5 ans à partir de juin 2022.

1.6.2 Risques liés aux pertes historiques et aux pertes futures

Depuis sa création fin 2006, la Société a enregistré des pertes opérationnelles chaque année. Ces pertes s'expliquent principalement par les coûts de Recherches et de Développement, et notamment le renforcement des équipes de Recherches et de Développement, engagés par la Société pour développer ses technologies.

Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, elle pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles, notamment en raison :

- De ses activités de recherche et développement principalement,
- Des frais de commercialisation et développement de ses produits,
- De son développement à l'international.

L'augmentation significative de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à dégager des résultats imposables, elle ne pourrait pas utiliser les déficits reportables générés par la Société depuis sa création et s'élevant à un total de 17.264.298 euros au jour de la clôture de l'exercice fiscal 2021.

1.6.3 Risques de dépréciation des actifs incorporels

Au 31 décembre 2021, les actifs incorporels représentent un montant net de 5.395 milliers d'euros et le total de bilan net, à cette même date, est de 14.200 milliers d'euros. Les actifs incorporels correspondent principalement aux frais de recherche et développement en-cours immobilisés pour les projets *Staphylococcus aureus* et *Pseudomonas aeruginosa*.

Au 31 décembre 2021, les frais nets activés en immobilisations en-cours s'élèvent à 6.325 milliers d'euros. Ils correspondent notamment aux frais relatifs au développement de différents actifs :

- *Pseudomonas aeruginosa* pour un montant de 2.466 milliers d'euros ;
- *Staphylococcus aureus* pour un montant de 3.858 milliers d'euros.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des brevets pour un montant de 6.361 milliers d'euros au 31 décembre 2021. La société dispose de quatre familles de brevets (deux pour les phages anti-*Pseudomonas aeruginosa*, un pour les phages anti-*Staphylococcus aureus* et un pour les phages anti-*E. coli*). Ces brevets sont accordés dans certains territoires et en cours d'instruction dans d'autres.

Conformément aux méthodes comptables, ces actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul d'amortissement (amortissement linéaire sur 20 ans) et, le cas échéant, des pertes de valeurs.

L'évolution de la valeur des actifs incorporels de la Société dépend de son plan de développement et de la réussite ou l'échec de ses programmes. Le refus de l'ANSM de ne pas accorder des AAC pour les phages anti-*Staphylococcus aureus* et anti-*Pseudomonas aeruginosa*, ou l'impossibilité pour la Société de faire progresser ces phages dans le processus de développement clinique entraînerait une perte de valeur de ces actifs incorporels. La Société devrait alors revoir la valeur de ceux-ci et enregistrer une dépréciation correspondant à la valeur totale ou à un montant partiel de ces actifs. Chaque programme devra être revu de façon indépendante dans le cadre de cette évaluation : l'échec d'un des programmes n'entraînant pas automatiquement l'échec de l'autre. Une dépréciation de ces actifs pourrait avoir un impact financier significatif entraînant une diminution de la taille du bilan et une perte importante au compte de résultats.

1.6.4 Risques sur les actions et autres instruments financiers

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables.

1.6.5 Risques de dilution

Dans le cadre de sa politique d'intéressement de ses collaborateurs, la Société a régulièrement émis des instruments financiers donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, actions gratuites, etc.).

Au 31 décembre 2021, l'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital par leurs titulaires entraînerait la dilution suivante :

	Nombre d'actions composant le capital social	En cas d'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	En cas d'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	TOTAL
Nombre d'actions créées	5 852 308	888 878	7 168	896 046
Capital social après émission des actions nouvelles	-	6 741 186	5 859 476	6 748 354
Dilution	-	13,19%	0,12%	13,28%

Dans le cadre de sa politique de motivation des membres de son personnel et de ses mandataires sociaux, la Société pourrait émettre, dans le futur, de nouveaux instruments financiers donnant accès à son capital.

En outre, dans le cadre du financement du développement de son activité, la Société, pourrait émettre, elle pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché et ainsi augmenter son capital social pour financer tout ou partie de ses besoins opérationnels.

L'émission de ces instruments financiers ou de nouvelles actions entraînerait une dilution complémentaire, potentiellement significative pour les actionnaires de la Société.

1.7 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Le projet PhagECOLI de Pherecydes Pharma et du CEA reçoit une subvention de 2 M€ de Bpifrance

Le 3 janvier 2022, la Société et le CEA ont annoncé la sélection du projet PhagECOLI soumis dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt – Maladies Infectieuses Emergentes et Nouvelles Menaces Radiologiques Biologiques et Chimiques. Ce projet recevra une subvention de Bpifrance de 2 M€, soit 50% de son coût estimé, qui se répartiront de la façon suivante : 80% pour Pherecydes Pharma et 20% pour le CEA.

Le projet PhagECOLI s'appuie sur les expertises et expériences complémentaires de Pherecydes Pharma et du CEA. Ce projet d'une durée de trois ans a pour objectif de proposer de nouveaux traitements des infections à *E. Coli* difficiles à traiter ou résistantes, grâce à la phagothérapie de précision. Afin de répondre au mieux au besoin thérapeutique, Pherecydes Pharma et le CEA développeront une nouvelle génération d'outils de mesure de l'efficacité des phages anti-*E. Coli* sur la souche bactérienne du patient. Ces nouveaux outils pourront ensuite être la base d'une toute nouvelle génération de phagogrammes¹ pour les différentes bactéries cibles. Ce soutien financier permettra également à Pherecydes Pharma d'accélérer le développement de ses phages anti-*E. coli*.

Avis positif du Comité de Protection des Personnes pour initier l'étude PhagoDAIR

Le 7 février 2022, la Société a annoncé avoir reçu l'avis positif du Comité de Protection des Personnes (« CPP ») Ile de France III pour l'étude PhagoDAIR, une étude clinique pilote dans le traitement des infections ostéoarticulaires sur prothèses causées par le *Staphylococcus aureus* (Staphylocoque doré).

PhagoDAIR est la première étude de phagothérapie au monde menée dans cette indication. Son protocole a été approuvé par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) en décembre dernier.

Elle sera conduite en France, en Espagne et en Belgique sur 60 patients atteints d'une infection de l'articulation du genou ou de la hanche due au *S.-aureus*, répartis entre le groupe de traitement par phagothérapie et le groupe contrôle qui recevra du placebo, en sus du traitement de référence. Les patients traités par phagothérapie recevront les phages anti-*Staphylococcus aureus* actifs sur leur souche, sélectionnés grâce au phagogramme de Pherecydes Pharma. Le traitement de référence consistera en la procédure chirurgicale appelée DAIR (Debridement, Antibiotics, Implant Retention¹) associée à une antibiothérapie suppressive. L'évaluation se fera 12 semaines après l'application des phages et le suivi des patients durera 2 ans.

L'avis positif du CPP ouvre la voie au démarrage du recrutement de l'étude dans les centres français dès le printemps 2022. Les résultats sont attendus à l'été 2023 et le suivi se poursuivra jusqu'au cours du 1^{er} semestre 2025. En fonction des résultats préliminaires de la phase I/II, Pherecydes Pharma mènera une étude de phase III sur la même indication qui pourrait démarrer fin 2023, début 2024.

Pherecydes Pharma annonce une évolution de sa structure de gouvernance pour devenir une société à conseil d'administration

Le 24 février 2022, la Société a annoncé le principe de l'évolution de la structure de gouvernance en adoptant un conseil d'administration et une direction générale à la place du conseil de surveillance et directoire existants.

La mise en place d'un conseil d'administration et d'une direction générale correspond à la volonté de Pherecydes Pharma de simplifier ses processus de décisions opérationnelles et de répondre plus aisément aux exigences de rapidité, d'efficacité et de réactivité propres au secteur de la biotechnologie tout en assurant la continuité de l'administration et de la direction de la société, les mandataires actuellement en fonction étant renouvelés. La société pourra ainsi aborder avec confiance, les prochaines étapes structurantes de son activité, notamment la mise en place de l'étude clinique PhagoDAIR.

En conséquence, il sera proposé lors de la prochaine l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui se tiendra le 19 mai 2022 :

- de modifier le mode de direction et d'administration de la Société en adoptant un conseil d'administration et une direction générale ;
- de modifier corrélativement les statuts de la Société ;
- de nommer les membres actuels du conseil de surveillance en tant que premiers administrateurs.

A l'issue de cette assemblée générale, le conseil d'administration se réunira pour se prononcer sur les modalités d'exercice de la direction générale. Il sera ainsi proposé au conseil d'administration nouvellement formé :

- d'adopter une séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ;
- de nommer Monsieur Guy-Charles Fanneau de La Horie, actuel président du directoire, en qualité de directeur général ; et
- de nommer Monsieur Didier Hoch, actuel président du conseil de surveillance, en qualité de président du conseil d'administration.

La séparation des fonctions de président et de directeur général est conforme au rapport 2021 de l'AMF sur « le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées » établi en application de l'article L. 621-18-3 du code monétaire et financier.

La société annonce également que Monsieur Philippe Rousseau, Chief Operating Officer et membre du directoire, quittera la Société pour se consacrer à d'autres projets.

Pherecydes Pharma étend sa propriété intellectuelle en Chine avec le 1^{er} brevet accordé pour ses phages anti-*Pseudomonas aeruginosa* sur ce territoire

Le 8 mars 2022, la Société a annoncé la délivrance d'un brevet pour ses phages anti-*Pseudomonas aeruginosa* par l'office chinois des brevets.

Ce 2^e brevet délivré en Chine, après celui obtenu en décembre dernier pour ses phages anti-*Staphylococcus aureus*, confère à la société une protection jusqu'à fin 2034 sur ce vaste marché.

Pherecydes Pharma et BIOASTER s'unissent dans le traitement des bactériémies

Le 11 mars 2022, la Société et BIOASTER, le premier Institut d'Innovation Technologique en Microbiologie, ont annoncé la mise en place d'une collaboration de recherche pour traiter avec des phages les bactériémies (infections du sang) causées par les bactéries *S. aureus*, *E. Coli* et *Pseudomonas aeruginosa*.

Les bactériémies, définies comme la présence de bactéries pathogènes dans le sang circulant, représentent la deuxième cause d'infection bactérienne au monde avec environ 1,5 millions de décès associés à cette pathologie par an. Aux Etats-Unis seuls, le CDC (Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (*US Centers for Disease Control and Prevention*)) estime que jusqu'à 1,7 millions de personnes développent une bactériémie chaque année. *S. aureus* est l'agent pathogène le plus couramment identifié, à la fois en milieu hospitalier et en ville. Les évaluations de la mortalité ajustées par l'âge montrent que la mortalité due aux bactériémies à *S. aureus* est plus élevée que celle du SIDA, de la tuberculose ou des hépatites virales, et comparable aux taux de mortalité par cancer du sein ou de la prostate. *E. Coli* et *Pseudomonas aeruginosa* représentent également des causes majeures des bactériémies résistantes aux traitements antibiotiques.

Dans le cadre de cette collaboration, Pherecydes Pharma s'appuiera sur l'excellence de BIOASTER en développement de modèles précliniques pertinents pour ces infections afin de tester l'efficacité des phages propriétaires sélectionnés par Pherecydes Pharma sur ces pathologies.

Pherecydes Pharma obtient un nouveau brevet pour ses phages anti-*Pseudomonas aeruginosa* en Europe

Le 22 mars 2022, la Société a annoncé la délivrance d'un nouveau brevet pour ses phages anti-*Pseudomonas aeruginosa* par l'Office Européen des Brevets (OEB).

Ce nouveau brevet délivré en Europe confère à la société une protection jusqu'à 2034 sur ce vaste marché.

1.8 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'exercice 2022, la Société entend poursuivre le développement de ses différents actifs et accélérer la montée en puissance de la phagothérapie de précision.

- **Délivrance des premières AAC attendue au cours du deuxième trimestre 2022**

Pherecydes vise la délivrance des AAC par l'ANSM au cours du deuxième trimestre 2022 pour ses phages anti-*S. aureus* et avant fin 2022 pour ses phages anti-*P. Aeruginosa*.

Le système des AAC permet à certaines catégories de malades en France en situation d'impasse thérapeutique de bénéficier de médicaments n'ayant pas encore reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM). La société a ainsi pour ambition de générer du chiffre d'affaires dès cette année, permettant le développement de la phagothérapie de précision à plus grande échelle. La réalisation d'un chiffre d'affaires en 2022 est un point d'inflexion majeur pour le modèle économique de Pherecydes.

- **Développement clinique des phages anti-*S. aureus***

L'étude clinique de phase I/II PhagoDAIR dans les infections ostéoarticulaires sur prothèse a reçu toutes les autorisations en France et l'inclusion du premier patient est attendue au 2^{ème} trimestre 2022. La société attend également la validation des autorités réglementaires et des hôpitaux d'Espagne et

de Belgique pour pouvoir étendre le recrutement à ces deux pays. Les premiers résultats de l'étude sont attendus à l'été 2023.

Deux autres études, financées par des programmes publics (Programme Hospitalier de Recherche Clinique - PHRC), devraient être lancées en 2022 avec les phages de Pherecydes Pharma, l'une à l'initiative du CHU de Bordeaux dans les infections ostéoarticulaires sur prothèse avec changement de prothèse (PhagOs), l'autre à l'initiative du CHU de Nîmes dans l'infection d'ulcère du pied diabétique (PhagoPied), les deux établissements hospitaliers étant les promoteurs de ces études. Ces études vont permettre de générer davantage de données cliniques et renforcer la preuve de concept clinique du premier candidat.

- **Développement des phages anti-*E. Coli***

Pherecydes poursuivra ses programmes de recherche afin de pouvoir démarrer, d'ici 2 ans, une étude de phase I/II avec ses phages anti-*E. Coli* dans les infections urinaires compliquées. Ces recherches s'inscrivent dans le cadre du projet PhagECOLI.

Pherecydes continuera en parallèle à travailler à la mise en place d'une production « *Good Manufacturing Practices - GMP* » des phages anti-*E. Coli*.

- **Développement du Phagogramme**

Au-delà d'une première certification attendue avant l'été 2022 sur le Phagogramme, Pherecydes s'allie avec le CEA pour le développement d'une toute nouvelle génération de Phagogramme dans le cadre du projet PhagECOLI.

- **Elargissement des domaines d'application des phages sélectionnés**

Pherecydes continuera à collaborer avec différentes équipes afin d'élargir les domaines d'application de ses phages.

L'accord signé avec BIOASTER en février 2022 s'inscrit dans cette stratégie. Il entend démontrer *in vivo* la pertinence de l'utilisation de la phagothérapie comme traitement des bactériémies (infections du sang).

Fin mars 2022, Pherecydes Pharma a également signé un partenariat avec Navarrabiomed, un centre biomédical espagnol, pour évaluer ses phages anti-*S. aureus* dans le traitement de l'endocardite (infection du cœur). La Société continuera à collaborer avec d'autres équipes de recherche ou de recherche clinique dans cet objectif.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 FILIALES DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2021, la Société ne détient aucune filiale.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 la Société n'a pas pris de participation au sein de société ayant son siège social sur le territoire français.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2021 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

	Article D. 441-6 - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-6 - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	14					75	0					0
Montant total TTC des factures concernées	72 259 €	25 223€	15 875 €	1 062 €	169 433 €	211 592 €	0 €	0€	0 €	0 €	0 €	0€
% du montant total des achats TTC de l'exercice	2 %	1 %	0 %	0 %	4 %	5 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0 %	0%	0%	0 %	0 %	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant HT total des factures exclues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							30 jours, fin de mois					

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	5 852 308	4 230 687	3 293 694	2 784 042	2 784 042
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	1 621 621				
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	-3 949 499	- 1.996.472	- 1 974 371	-1 447 205	-1 700 673
c) <i>Impôt sur les bénéfiques</i>	-988 514	- 413 732	- 1 028 138	-367 344	-288 517
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-2 960 985	-1.582.740	-946 233	-1 079 861	-1 412 156
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-3 189 057	- 1.395.340	- 1 221 868	-2 419 726	-1 532 999
f) <i>Montants des bénéfiques distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	2 015 555	1 341 644	1 600 316	1 151 093	906 169
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	893 130	578 951	693 375	514 182	400 777

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2019				Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2020				Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2021			
	Actions ordinaires	Actions de préférence AP1	Nombre total d'actions	Pourcentage du capital	Actions ordinaires	Actions de préférence AP1	Nombre total d'actions	Pourcentage du capital	Actions ordinaires	Actions de préférence AP1	Nombre total d'actions	Pourcentage du capital
Membre du directoire	30 704	-	30 704	0,93%	30 704	-	30 704	0,73%	30 704	-	30 704	0,52%
Elisa Capital Membre du conseil de surveillance	144 927	334 677	479 604	14,56%	144 927	731 888	876 815	20,73%	1 060 003	-	1 060 003	18,11%
Go Capital Membre du conseil de surveillance	-	304 427	304 427	9,24%	-	564 208	564 208	13,34%	699 828	-	699 828	11,96%
Tikehau ACE Capital	1 010 820	339 768	1 350 588	41,01%	1 010 820	339 768	1 350 588	31,92%	1 384 564	-	1 384 564	23,66%
Omnes Capital	-	304 427	304 427	9,24%	-	362 870	362 870	8,58%	399 155	-	399 155	6,82%
Participations Besançon	207 040	33 436	240 476	7,30%	207 040	33 436	240 476	5,68%	243 819	-	243 819	4,17%
Pool GR	23 413	170 479	193 892	5,89%	23 413	299 502	322 915	7,63%	357 220	-	357 220	6,10%
Autres actionnaires	210 656	178 920	389 576	11,83%	210 656	271 455	482 111	11,40%	531 456	-	531 456	9,08%
Autocontrôle	-	-	-	0,00%	-	-	-	0,00%	16 684	-	16 684	0,29%
Public	-	-	-	0,00%	-	-	-	0,00%	1 128 875	-	1 128 875	19,29%
Total	1 627 560	1 666 134	3 293 694	100,00%	1 627 560	2 603 127	4 230 687	100,00%	5 852 308	-	5 852 308	100,00%

Au 31 décembre 2021 et à la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

Le directoire, lors de sa réunion du 4 février 2021, conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020, dans sa seizième (16^e) résolution, dans le prolongement de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la société sur le marché Euronext Growth à Paris, a constaté la conversion des actions de préférence P1 en actions ordinaires à raison d'une parité d'échange de 1 action de préférence P1 de 1 euro de valeur nominale chacune pour 1,1 action ordinaire nouvelle de 1 euro de valeur nominale chacune.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Les actions de la Société étant admises aux négociations et à la cotation depuis le 5 février 2021, les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce relatives aux franchissements de seuils ne sont applicables que depuis cette date.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas reçu de déclaration de franchissements de seuils en vertu des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2021, les salariés de la Société ne détiennent aucune participation dans le capital émis et détiennent 5,30 % du capital sur une base entièrement diluée.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Dans le prolongement de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la société sur le marché Euronext Growth à Paris, la Société a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Portzamparc à partir du 5 février 2021 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Ce contrat de liquidité est exécuté dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 24 décembre 2020 dans sa quatorzième (14^e) résolution puis dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2021 dans sa cinquième (5^e) résolution.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiquée de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2021 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 22 décembre 2023.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le prix d'achat unitaire maximum est de 25 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 14.560.850,00 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le directoire lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Au 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 16.581 actions Pherecydes Pharma ;
- 58.970,66 euros.

CHAPITRE 7 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Les actions de la Société sont admises aux négociations et à la cotation depuis le 5 février 2021 et les opérations sur les titres de la Société réalisées, depuis cette date, par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sont réalisées auprès de l'Autorité des marchés financiers, et publiées sur son site Internet, selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que l'article 19 du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché ».

CHAPITRE 8 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATION AU CAPITAL

8.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération dus et versés aux membres du directoire de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 est présentée ci-après :

Nom	2021			2020		
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)
Guy-Charles Fanneau de La Horie <i>Président du directoire⁽¹⁾</i>	235.200	37.632	5.538	210.000	63.000	5.538
Philippe Rousseau <i>Membre du directoire⁽²⁾</i>	156.830	67.720	-	89.744	-	-
TOTAL	392.031	100.352	5.538	299.744	63.000	5.538

(1) Monsieur Guy-Charles Fanneau de La Horie a été nommé membre du directoire et président du directoire par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2015, à partir du 4 janvier 2016.

(2) Monsieur Philippe Rousseau a été nommé membre du directoire par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 juin 2020.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux membres du conseil de surveillance de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 est présentée ci-après :

MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Monsieur Didier Hoch, président du conseil de surveillance⁽¹⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	20.000 €	20.000 €	21.303 €	21.303 €
Autres rémunérations	48.887 € ⁽²⁾	48.887 € ⁽²⁾	-	-

Madame Maryvonne Hiance, vice-président du conseil de surveillance ⁽³⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	20.000 €	20.000 €	16.643 €	16.643 €
Autres rémunérations	8.000 € ⁽⁴⁾	8.000 € ⁽⁴⁾	-	-
Elaia Partners, représentée par Monsieur Franck Lescure, membre du conseil de surveillance ⁽⁵⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Go Capital, représentée par Madame Leila Nicolas, membre du conseil de surveillance ⁽⁶⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Monsieur Guy Rigaud, membre du conseil de surveillance ⁽⁷⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Monsieur Robert Sebbag, membre du conseil de surveillance ⁽⁸⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	7.989 €	7.989 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	-	-
Monsieur Eric Leire, membre du conseil de surveillance ⁽⁹⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	10.794 €	10.794 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	-	-
Total	96.887 €	96.887 €	56.729 €	56.729 €

(1) Monsieur Didier Hoch a été nommé membre du conseil de surveillance et président du conseil de surveillance le 16 janvier 2019.

(2) Ces montants correspondent aux sommes versées à la société CH2O Strategy, contrôlée par Monsieur Didier Hoch au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, en exécution de la convention de prestation de services conclue le 20 avril 2020 qui est décrite au chapitre 11 du présent rapport.

(3) Madame Maryvonne Hiance a été nommée membre du conseil de surveillance et président du conseil de surveillance le 16 janvier 2019.

(4) Ces montants correspondent aux sommes versées en exécution de la convention de prestation de services conclue le 17 janvier 2019. Cette convention est décrite au chapitre 11 du présent rapport.

(5) Elaia Partners a été nommée membre du conseil de surveillance le 28 mai 2019.

(6) Go Capital a été nommée membre du conseil de surveillance le 22 décembre 2017.

(7) Monsieur Guy Rigaud a été nommé membre du conseil de surveillance le 24 décembre 2020.

(8) Monsieur Robert Sebbag a été nommé membre du conseil de surveillance le 24 décembre 2020.

(9) Monsieur Eric Leire a été nommé membre du conseil de surveillance le 24 décembre 2020.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion du 24 décembre 2020, a décidé d'allouer à titre de jetons de présence un montant global maximum de 78.000 euros aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2021 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée

générale ordinaire. Elle a également donné au conseil de surveillance tous pouvoirs pour répartir, la totalité ou une partie de cette somme, entre ses membres.

8.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2021, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Membres du directoire				
Guy-Charles Fanneau de La Horie	30.704	0,52%	30.704	0,52%
Philippe Rousseau	0	0%	0	0%
Membres du conseil de surveillance				
Didier Hoch	0	0%	0	0%
Maryvonne Hiance	0	0%	0	0%
Go Capital Représentée par Madame Leila Nicolas	699.828	11,96%	699.828	11,96%
Elaia Partners Représentée par Monsieur Franck Lescure	1.060.003	18,11%	1.060.003	18,11%
Guy Rigaud	1.291	NS	1.291	NS
Eric Leire	0	0%	0	0%
Robert Sebbag	0	0%	0	0%

CHAPITRE 9 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

9.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

9.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020, dans sa vingt-septième (27^e) résolution, a autorisé dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce le directoire à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit code.

Dans le cadre de cette autorisation, le directoire, à l'unanimité, a décidé lors de sa réunion du 4 février 2021 d'attribuer gratuitement un total de 7.168 actions à émettre de la Société.

Plan	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
4 février 2021	7.168	4 février 2022	4 février 2023

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation
Guy-Charles Fanneau de La Horie	2.688	4 février 2021	1 an	1 an
Philippe Rousseau	4.480	4 février 2021	1 an	1 an

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le directoire de la Société n'a constaté l'acquisition d'aucune action attribuée gratuitement.

CHAPITRE 10 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

10.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Monsieur Cédric Mazille
63, Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé dans les premiers statuts du 12 décembre 2006 et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2020 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Commissaire aux comptes suppléants

Monsieur Patrice Morot

63, Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2020 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

10.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE REOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Monsieur Jean-Christophe Georghiou, commissaire aux comptes suppléant

63, Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé le 22 mai 2014 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2020 a constaté l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Jean-Christophe Georghiou en tant que commissaire aux comptes suppléant à l'issue de ladite réunion.

CHAPITRE 11 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent chapitre sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de services liant les mandataires sociaux à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages que ceux décrits dans le présent chapitre.

11.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Néant

11.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

Néant

11.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2021

- **Convention de prestation de services conclue avec la société CH2O Strategy en date du 20 avril 2020**

Personne concernée :

Monsieur Didier Hoch, président du conseil de surveillance, contrôlant la société CH2O Strategy au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce

Objet de la convention :

Prestation de services dans le cadre de l'accompagnement du président du directoire, du *chief operating officer* et du comité de direction de la Société à la préparation et la mise en place d'un plan de refinancement de 18 à 24 mois pour le développement de la Société à l'international.

Modalités de la convention :

En contrepartie des prestations et services rendus, la société CH2O Strategy perçoit une rémunération de 2 000 euros, hors taxes, par journée de travail, avec un minimum convenu de 20 journées de travail pendant la durée du contrat.

En outre, la société CH2O Strategy peut également percevoir une rémunération complémentaire en cas de succès, équivalente à 1% des opérations suivantes :

- Levée de fonds hors actionnaires historiques d'un minimum de 2 millions d'euros ;
- Valeur ajoutée en cas de transaction /fusion ;
- Sécurisation d'au moins 2 millions d'euros (dilutif ou non) de « *new cash* », hors programmes BPI France (prêt atout, fonds OC) ou d'au moins 3 millions d'euros incluant les programmes BPI France (prêt atout, fonds OC) et prêts bancaires (PGE...).

Le contrat de prestation de services prend effet à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'un an soit jusqu'au 1^{er} avril 2021.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la somme de 70.460,49 euros a été versée par la Société au titre de cette convention.

11.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Néant.

11.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Aucune.

CHAPITRE 12 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

CHAPITRE 13 - RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport de gestion, le rapport sur la gouvernance d'entreprise établi par le conseil de surveillance de la Société en application des dispositions précitées.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Fait à Nantes,
Le 27 avril 2022

Le directoire

ANNEXE 1

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PHERECYDES PHARMA
Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 5.852.308 euros
Siège social : 22, Boulevard Benoni Goullin – 44200 NANTES
493 252 266 RCS Nantes

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté en application de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce et porte sur le gouvernement d'entreprise ainsi que les observations du conseil de surveillance de la société Pherecydes Pharma (ci-après la « **Société** ») sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le présent rapport comporte l'ensemble des informations requises par les articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5 dudit Code pour les sociétés anonymes dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

CHAPITRE 1 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 LISTE DES MANDATS

1.1.1 Directoire

Au 31 décembre 2021, le directoire de la Société est composé ainsi :

Nom	Mandat	Age	Date d'entrée au directoire	Date de fin de mandat⁽¹⁾
Guy-Charles Fanneau de La Horie	Président du directoire	62	2016	2024
Philippe Rousseau	Membre du directoire	50	2020	2024

(1) Le mandat de membre du directoire expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer des comptes du dernier exercice clos.

Monsieur Guy-Charles Fanneau de La Horie, président du directoire (61 ans)

Guy-Charles Fanneau de La Horie dispose de plus de 20 années d'expérience dans l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies. Avant de rejoindre Pherecydes Pharma, il a occupé plusieurs postes internationaux de management, notamment au sein de Schering-Plough, Biogen et IDM, en Europe et aux Etats-Unis. Plus récemment, Guy-Charles Fanneau de La Horie était Directeur Général de PathoQuest, une société spécialisée dans l'identification d'agents pathogènes par Next Generation Sequencing (séquençage haut débit). Entre 2006 et 2013, il a dirigé Néovacs et piloté son introduction en bourse en 2010.

Auparavant, il a passé huit ans chez Biogen où il a créé et dirigé les filiales France et Benelux, géré la force de vente de 700 millions de dollars aux Etats-Unis (639 millions d'euros) et exercé des responsabilités paneuropéennes au niveau marketing, réglementaire et médical. Guy-Charles est diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (1982) et de l'INSEAD (MBA 1988).

Par ailleurs, Guy-Charles Fanneau de La Horie a également participé en 2008 à la fondation d'Angels Santé, réseau de Business Angels, et a investi dans des start-ups telles que Santévet, Nanobiotix, TcLand et Pherecydes Pharma.

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2015, a nommé Monsieur Guy-Charles Fanneau de La Horie en tant que membre du directoire et de président du directoire à partir du 4 janvier 2016 pour une durée de six ans. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat du directoire de six à quatre années. En conséquence, le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 décembre 2020, a renouvelé les mandats de membres du directoire et de président du directoire de Monsieur Guy-Charles Fanneau de La Horie pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 30.704

Monsieur Philippe Rousseau, membre du directoire (50 ans)

Philippe Rousseau dispose de plus de 20 années d'expérience dans l'industrie biotechnologique tant au sein de sociétés privées que cotées. Avant de rejoindre Pherecydes Pharma, il a occupé plusieurs postes de direction financière et direction générale en Europe et aux Etats-Unis. Plus récemment, Philippe Rousseau a été *Deputy CEO* d'ABCDX à Genève (diagnostic de lésions cérébrales), il s'est occupé du développement du marché américain de CYTOO (société préclinique spécialiste des maladies musculaires) et il a été *Chief Financial Officer* de Vivalis (maintenant Valneva). Entre 2003 et 2009, il a été *Chief Financial Officer*, puis *acting CEO* et membre du Directoire d'ExonHit Therapeutics qu'il a introduit en bourse en 2005. Auparavant, après un début de carrière dans la banque et le conseil en stratégie, Philippe Rousseau s'est spécialisé en Biotechnologie en tant que directeur IR, puis VP Finance chez Genset en 1998. Philippe Rousseau est diplômé d'HEC en finance (1994).

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 24 juin 2020, a nommé Monsieur Philippe Rousseau en tant que membre du directoire pour la durée restant à courir au mandat du directoire. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de

réduire la durée du mandat du directoire de six à quatre années. En conséquence, le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 décembre 2020, a renouvelé le mandat de membre du directoire de Monsieur Philippe Rousseau pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Membre du comité de surveillance	Surfactis	2010
Membre du comité stratégique	Glowee	2019
Membre du comité stratégique	Evora Bioscience	2021

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Directeur général délégué	Cytoo S.A.	2013-2018
Managing Director	Anesten LLC	2010-2018
Deputy CEO	ABCDX S.A	2019-2020

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 0

1.1.2 Conseil de surveillance

Composition du conseil de surveillance

Au 31 décembre 2020, le conseil de surveillance de la Société est composé ainsi :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Membre du comité d'audit	Membre du comité des rémunérations	Date d'entrée au conseil de surveillance	Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾
Didier Hoch	Président du conseil de surveillance	64				2019	2024
Maryvonne Hiance	Vice-Président du conseil de surveillance	72			✓	2019	2023
Go Capital Représenté par Leïla Nicolas	Membre du conseil de surveillance	40			✓	2017	2024
Elaïa Partners Représenté par Franck Lescure	Membre du conseil de surveillance	52				2019	2024
Guy Rigaud	Membre du conseil de surveillance	73		✓		2020	2024
Robert Sebbag	Membre du conseil de surveillance	70	✓			2020	2024
Eric Leire	Membre du conseil de surveillance	63	✓	✓		2020	2024

(1) Au regard de la recommandation n°9 du code de gouvernance d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middledext de septembre 2021.

(2) Le mandat de membre du conseil de surveillance expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires

du 24 décembre 2020 a décidé de réduire le mandat de membre du conseil de surveillance de 6 ans à 4 ans et la durée des mandats en cours ont été ajustée en conséquence.

Profils des membres du conseil de surveillance

Didier Hoch, président du conseil de surveillance (64 ans)

Médecin, Didier Hoch est administrateur d'une société cotée, OSE Immunotherapeutics, et était auparavant administrateur de DBV Technologies et Genticel. Il a été de 2011 à 2013 Chairman de Pevion Biotech puis de 2013 à 2018 du Forum Biovision et de l'accélérateur de startups « Big Booster ». Didier Hoch a été de 2000 à 2010, Président de Sanofi- Pasteur- MSD, une société conjointe (en « joint-venture ») consacrée aux vaccins, entre Sanofi & Merck. Didier Hoch a également occupé différentes fonctions managériales au sein de Rhône Poulenc Rorer, puis Aventis (« VP Middle East - Africa » Vice-Président Moyen- Orient & Afrique). Ancien président de l'association des fabricants de vaccins « Vaccine Europe » et président du comité de Biotechnologie du LEEM.

Monsieur Didier Hoch a été coopté en tant que membre du conseil de surveillance par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 16 janvier 2019, en remplacement de Monsieur Michel Joli pour la durée du mandat restant à courir à ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat de membre du conseil de surveillance de six à quatre années. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de renouveler son mandat de membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 16 janvier 2019 a décidé de nommer Monsieur Didier Hoch en tant que président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance et a été renouvelé par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 décembre 2020.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Administrateur	Ose Immuno Therapeutics	2011
Co-Chairman	Charity for the Underground University Foundation	2018
Président du conseil stratégique	Goliber Therapeutics	2019

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Administrateur	Germitec	2014-2019
Administrateur	DBV Technologies	2012-2016
Administrateur	Genticel	2011-2017
Adivsory Scientific Board member	Myasterix/Curavac	2014-2018
Chairman Biovision et Big Booster	Fondation pour l'université de Lyon	2012-2018

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 0

Maryvonne Hiance, vice-président du conseil de surveillance (72 ans)

Précédemment présidente et cofondatrice d'Effimune, ingénieur spécialiste du nucléaire, Maryvonne Hiance a managé pendant 14 ans un programme nucléaire sur les neutrons au sein de FRAMATOME (Areva). Elle a également précédemment dirigé pendant plus de 20 ans différentes sociétés d'innovation en Biotechnologie : SangStat Atlantic (la société mère Sangstat medical corporation a été acquise par l'industriel Genzyme en 2003 pour son portefeuille de produits dans l'immunosuppression et la transplantation) ; elle a également dirigé les sociétés d'innovation DrugAbuse Sciences et la société TcLand. Maryvonne Hiance a fondé et dirigé la société Strategic ventures une société de conseil impliquée dans l'aide à des sociétés technologiques. Elle a été membre du conseil stratégique de l'innovation et conseil du ministre des PME et de l'industrie. Aujourd'hui, elle est Vice-Présidente de France Biotech.

Madame Maryvonne Hiance a été cooptée en tant que membre du conseil de surveillance par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 16 janvier 2019, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Loza pour la durée du mandat restant à courir à ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2019 a décidé de renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Maryvonne Hiance pour une durée de six années. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat de membre du conseil de surveillance de six à quatre années et a constaté, en conséquence, que le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Maryvonne Hiance arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 16 janvier 2019 a décidé de nommer Madame Maryvonne Hiance en tant que vice-président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Vice-président, directeur de la stratégie	Ose Immuno Therapeutics	2016
Vice-président	France Biotech	2019
Président de HealthTECH For Care	France Biotech	2019
Président	Olgram	2020

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Président	France Biotech	2016-2019
Administrateur	Apave	2018-2020

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 0

Monsieur Franck Lescure, représentant permanent de Elaia Partners, membre du conseil de surveillance (52 ans)

Franck Lescure a rejoint Elaia Partners afin d'apporter son expertise dans le domaine de l'investissement dans les sciences de la vie après plus de 20 ans d'expérience dans des startups biotechnologiques en phase de démarrage. Franck Lescure a débuté sa carrière en tant que scientifique chez Genset, l'une des premières startups biotech françaises. En 1997, il rejoint la filiale Santé du groupe Air Liquide, en tant que chef de produit. Il a débuté sa carrière d'investisseur au Crédit Lyonnais Private Equity puis est devenu Partner in Life Sciences chez Auriga Partners.

La société Elaia Partners a été cooptée en tant que membre du conseil de surveillance par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 28 mai 2019, en remplacement de la société Auriga Partners pour la durée du mandat restant à courir à cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat de membre du conseil de surveillance de six à quatre années. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de renouveler son mandat de membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Monsieur Franck Lescure assure la fonction de représentant permanent d'Elaia Partners au conseil de surveillance de la Société depuis sa cooptation le 28 mai 2019.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Représentant permanent d'Elaia Partners	Flash Therapeutics	2016
Représentant permanent d'Elaia Partners	Honing Biosciences	2020
Représentant permanent d'Elaia Partners	Pili	2019
Représentant permanent d'Elaia Partners	Pylote	2015
Représentant permanent d'Elaia Partners	Aviwell	2021

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Représentant permanent d'Elaia Partners	Amoeba	2014-2018
Représentant permanent d'Elaia Partners	Cytoo	2009-2018
Représentant permanent d'Elaia Partners	Median	2008-2018
Représentant permanent d'Elaia Partners	Nosopharm	2016-2019
Représentant permanent d'Elaia Partners	Fab'entech	2014-2019
Représentant permanent d'Elaia Partners	Exeliom	2019
Représentant permanent d'Elaia Partners	EnobraQ	2017-2020

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 0 ⁽¹⁾

(1) A la date du Prospectus et à la connaissance de la Société, Monsieur Franck Lescure ne détient directement ou indirectement aucune action de la Société. La participation des fonds gérés par Elaia Partners est décrite au chapitre 8 du rapport de gestion.

Madame Leila Nicolas, représentant permanent de Go Capital, membre du conseil de surveillance (40 ans)

Leïla Nicolas a débuté sa carrière en 2004 en tant que chef de produits chez Bayer Schering Pharma dans le domaine de la sclérose en plaques et de l'oncologie. Elle intègre ensuite le monde des Biotechnologies et des Sciences de la Vie en tant que responsable marketing stratégique d'une start-up alsacienne (Polyplus-transfection). Leïla Nicolas y conclut plusieurs accords de licence d'exploitation et acquiert une forte sensibilité à la propriété intellectuelle. Leïla Nicolas participe ensuite à la création d'une entreprise qui développe et vend des kits d'analyse en santé environnementale avant de rejoindre Go Capital fin 2013.

La société Go Capital a été nommée en tant que membre du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 2017 pour une durée de six années. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat de membre du conseil de surveillance de six à quatre années et a constaté, en conséquence, que le mandat de membre du conseil de surveillance de Go Capital arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 juin 2021 a renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de la société Go Capital pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Madame Leila Nicolas assure la fonction de représentant permanent de Go Capital au conseil de surveillance de la Société depuis sa nomination le 22 décembre 2017.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Membre du comité stratégique	HTC Assistance	2021
Membre du comité stratégique	Kalsiom	2020
Administrateur	Acticor Biotech	2020
Membre du comité stratégique	Biosency	2018
Administrateur	VitaDx	2017
Administrateur	Coave Therapeutics (ex Horama)	2016
Membre du comité stratégique	Tricares	2015
Membre du comité stratégique	I-SEP	2015
Membre du comité stratégique	Atlanthera	2014

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Administrateur	Graftys	2019-2020
Membre du comité stratégique	Carlina	2014-2020
Membre du comité stratégique	Kemiwatt	2014-2018
Membre du comité stratégique	Surfact'Green	2016-2018
Administrateur	VitamFero	2014-2018
Membre du comité stratégique	Biosency	2018-2021
Membre du comité stratégique	Celenys	2014-2017

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 0 ⁽¹⁾

(1) A la date du Prospectus et à la connaissance de la Société, Madame Leïla Nicolas ne détient directement ou indirectement aucune action de la Société. La participation des fonds gérés par Go Capital est décrite au chapitre 8 du rapport de gestion.

Monsieur Guy Rigaud, membre du conseil de surveillance (73 ans)

Guy Rigaud a 30 ans de pratique du capital investissement dans plus de 300 jeunes entreprises régionales (plus de la moitié dans les domaines technologiques). Fondateur et président du Directoire de Rhône Alpes Création de 1990 à 2012, Guy Rigaud a participé à cinq introductions en bourse sur Euronext à Paris et deux au Nasdaq (dans le cadre de cessions industrielles). Guy Rigaud a été membre du Conseil d'administration pendant 12 ans du Groupe April (assurance), une société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Depuis 2012, Guy Rigaud est fondateur et Directeur Associé d'un fonds de Capital-Amorçage créé avec quatre « family offices ».

Monsieur Guy Rigaud a été nommé censeur auprès du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 2017 pour une durée de six années. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a constaté la démission de Monsieur Guy Rigaud de son mandat de censeur et a décidé de le nommer en tant que membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Représentant permanent d'Eurekap	Kalray	
Membre du conseil de surveillance	Kreaxi	
Membre du comité stratégique	LX Repair	
Membre du comité stratégique	GlycoBar	

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 1.291

Monsieur Robert Sebbag, membre du conseil de surveillance (70 ans)

Médecin, Robert Sebbag est attaché des hôpitaux de Paris à l'hôpital Pitié Salpêtrière dans le service des maladies infectieuses et tropicales. Il est également Administrateur et membre fondateur d'Action Contre la Faim et administrateur de la Fondation Mérieux. Il a été de 2006 à 2016 Vice-Président Access to Medicines chez Sanofi. Précédemment il a occupé différentes fonctions chez Rhône Poulenc Santé, Fondation Elf, et Aventis-Pasteur. Ancien membre de l'*Executive committee of the CEO round table* de la fondation Gate et administrateur du Leem (Les entreprises du médicament).

Monsieur Robert Sebbag a été nommé en tant que membre du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Fonctions	Sociétés	Dates de début
	Fondation Merieux	
	Action contre la faim	
	Positive Planet	
	Provepharm	

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 0**Monsieur Eric Leire, membre du conseil de surveillance (63 ans)**

Médecin, actuellement, président directeur général de Genflow Biosciences, Eric Leire est également administrateur de sociétés biotechnologie cotées et privées (Immunethp, BSIM Therapeutics et Inhatarget Therapeutics). Dr Leire a été PDG de plusieurs sociétés de biotechnologie américaines privées et cotées. Il a listé plusieurs sociétés de biotechnologie sur différents échanges (OMX.Nasdaq ; OTC.QB et Nasdaq). Il a été chercheur associé au Harvard AIDS Institute et Partner chez Biofund Venture Capital. Il a un MD de l'Université de Grenoble et un MBA de HEC et Kellogg School of Management, Northwestern University. Il est également l'inventeur de plusieurs brevets dans le domaine pharmaceutique.

Monsieur Eric Leire a été nommé en tant que membre du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Fonctions	Sociétés	Dates de début
CEO	Genflow Biosciences	2010
Chairman	Immunethp	2018
Non-executive director	BSIM	2018
Non-executive director	Inhatarget	2020

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 0

1.1.3 Censeurs

En vertu de l'article 19 des statuts, le conseil de surveillance a la possibilité de procéder à la nomination de censeurs. Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder trois (3), forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de quatre (4) années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit censeur.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil de surveillance ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil de surveillance et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil de surveillance dans les mêmes conditions que lesdits membres. Le conseil de surveillance peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant de la rémunération globale allouée par l'assemblée générale aux membres du conseil de surveillance.

Au 31 décembre 2021, la société Tikehau Ace Capital, représentée par Madame Delphine Dinard, est le seul censeur en fonction.

1.1.4 Evolution de la composition du directoire et du conseil de surveillance depuis le 1^{er} janvier 2021

Evolution de la composition du conseil de surveillance depuis le 1^{er} janvier 2021

Néant

Evolution de la composition du directoire depuis le 1^{er} janvier 2021

Néant

Evolution de la composition des censeurs depuis le 1^{er} janvier 2021

Le 25 février 2022, la société Tikehau Ace Capital a notifié à la Société sa démission de son mandat de censeur à compter du 28 février 2022.

1.2 DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au directoire par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires (ci-après l'« **AGOE** ») de la Société du 28 mai 2020 et du 24 décembre 2020. Il est rappelé que le procès-verbal de ladite assemblée sera bientôt disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique (www.pherecydes-pharma.com/).

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions de préférence P1 assorties de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription (1 ^{ère} résolution de l'AGE du 15 octobre 2019)	578.756 €	Echue depuis le 14 avril 2021	475.902 € / 475.902 actions (17 octobre 2019)	4,07 euros
2. Attribution de bons de souscription d'un nombre maximum de 263.000 parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») de la Société (11 ^e résolution de l'AGE du 28 mai 2020)	263.000 BSPCE	Echue depuis le 24 décembre 2020	263.000 BSPCE (25 juin 2020)	2,035 euros
3. Emission d'actions de préférence P1 avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées (12 ^e et 13 ^e résolutions de l'AGE du 28 mai 2020) ⁽¹⁾	1.500.000 €	Echue depuis le 31 décembre 2020	Non utilisée	Déterminé par le directoire et au moins égal à 4,07 euros.

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>4. Emission d'actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (20^e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020)</p>	2.500.000 €	24 février 2023	1.333.265 € / 1.333.265 actions (4 février 2021)	fixé par le directoire pour offrir les actions dans le cadre d'une période de placement avec une offre à prix ferme conformément aux pratiques de marché habituelles ; étant précisé que le montant revenant à la Société au titre de l'utilisation de cette délégation de compétence n'excédera pas la somme de 8 millions d'euros, prime d'émission incluse, sur une période de douze (12) mois glissants.
<p>5. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (21^e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) ⁽²⁾</p>	2.500.000 € ⁽³⁾	24 février 2023	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières).

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>6. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (22^e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) ⁽²⁾</p>	2.500.000 € ⁽³⁾	24 février 2023	Non utilisée	<p>Déterminé par le directoire et au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 %.</p>

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>7. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (23^e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) ⁽²⁾</p>	<p>2.500.000 €⁽³⁾ ou 20% du capital par an</p>	<p>24 février 2023</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Déterminé par le directoire et au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 %.</p>

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>8. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice de catégories dénommées d'investisseurs ⁽²⁾ ⁽⁴⁾ (24^e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020)</p>	2.500.000 € ⁽³⁾	24 juin 2022	Non utilisée	Déterminé par le directoire et au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 %.
<p>9. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des 21^e, 22^e, 23^e ou 24^e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020 (25^e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) ⁽²⁾</p>	15% du montant de l'émission initiale	24 février 2022	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 4, 5, 6 et 7 ci-dessus selon le cas.

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>10. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (27^e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) ⁽²⁾</p>	<p>10% du capital social au moment de l'attribution ⁽⁵⁾</p>	<p>24 février 2024</p>	<p>7.168 actions attribuées gratuitement (4 février 2021)</p>	<p>Gratuite</p>
<p>11. Attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») de la Société (28^e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) ⁽²⁾</p>	<p>10% du capital social au moment de l'attribution ⁽⁵⁾</p>	<p>24 juin 2022</p>	<p>273.500 BSPCE 2021 I (4 février 2021) 20.000 BSPCE 2021 II (4 février 2021) 18.000 BSPCE 2021 III (7 juillet 2021) 233.000 BSPCE 2021 IV (29 novembre 2021)</p>	<p>Au moins égal à la valeur la plus élevée entre (i) moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE (ii) si une ou plusieurs augmentation(s) de capital étai(en)t réalisée(s) moins de six (6) mois avant la décision du directoire d'attribuer les BSPCE, le prix de souscription unitaire d'une action ordinaire de la Société retenu dans le cadre de la plus récente des dites augmentation de capital appréciée à la date d'attribution de chaque BSPCE</p>

(1) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières objet de cette résolution est supprimé au profit des personnes dénommées suivantes : Auriga IV Bioseeds, FCPI Ouest Venture III, Paris Région Venture Fund, Fa Dièse 3, Capital Invest PME 2015, Capital Invest PME Tchong, SC Solys, MP Deloche et Associés, Valentine Gouedard Comte, Bernard Linage et, Marie Rigaud.

(2) Ces délégations et autorisations étaient conférées sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris qui est intervenue

le 2 février 2021.

- (3) Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 2.500.000 euros de montant nominal prévu par la vingt-sixième (26^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020.
- (4) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières objet de cette résolution est supprimé au profit d'une ou de plusieurs catégories de personnes suivantes :
- à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 2 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des sciences de la vie et technologies, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
 - à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;
 - toute personne, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires de la Société, détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société ;
 - à tous dirigeants, mandataires et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.
- (5) Le nombre d'actions à émettre au titre des vingt-septième (27^e) et vingt-huitième (28^e) résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020 ne pourra pas excéder ensemble 10 % du nombre d'actions composant le capital social calculé à la date d'attribution.

1.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

1.3.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce sont décrites au chapitre 11 du rapport de gestion du directoire qui contient l'ensemble des conventions autorisées par le conseil de surveillance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit chapitre.

1.3.2 Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont Pherecydes Pharma détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

CHAPITRE 2 - OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de sa réunion du [●] 2022, le conseil de surveillance de la Société a procédé au contrôle des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que du rapport du directoire sur la gestion de la Société.

Au cours de cette réunion, le commissaire aux comptes de la Société nous a présenté la synthèse de son audit sur lesdits comptes qui a donné lieu à un rapport sans observation. En outre, le comité d'audit, composé de deux membres du conseil de surveillance dont un indépendant, nous a présenté ses conclusions qui corroborent celles du commissaire aux comptes.

Dans ce contexte et après en avoir délibéré, le conseil de surveillance, à l'unanimité de ses membres, indique n'avoir aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la Société, que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Fait à Nantes,
Le 27 avril 2022

Le conseil de surveillance

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SA PHERECYDES PHARMA

22 boulevard benoni Goulin
44200 Nantes

NAF : 7211Z

SIRET : 493252266 00033



AUDIT CPA

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
71 Avenue Victor Hugo
75116 Paris



Sommaire

Sommaire	1
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	6
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Faits caractéristiques de l'exercice - suite	11
Etat des immobilisations	12
Immobilisations	13
Amortissements et dépréciations	14
Cadre Amortissements et dépréciations	15
Etat des amortissements	16
Analyse et échéance des créances	17
Produits à recevoir	18
Composition du capital Social	19
Composition du capital Social - 2	20
Etat de variation des capitaux propres	21
Capital potentiel	22
Capital potentiel - Suite	23
Avances conditionnées	24
Etat des provisions	25
Analyse et échéance de dettes	26
Charges à payer	27
Produits et charges constatés d'avance	28
Autres éléments concourant au compte de résultat	29
Autres éléments concourant au compte de résultat - Suite	30
Informations complémentaires	31

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ETATS FINANCIERS

 Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	123 633	86 380	37 253	43 423
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 473 409	1 263 418	6 209 991	4 067 701
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	672 286	528 810	143 476	141 335
Autres immobilisations corporelles	832 836	313 286	519 551	565 304
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	113 538	113 538		113 538
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	119 501	13 828	105 673	
Prêts				
Autres immobilisations financières	137 040		137 040	75 280
ACTIF IMMOBILISÉ	9 472 243	2 319 259	7 152 984	5 006 579
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1 552 905		1 552 905	1 139 604
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instrumentés de trésorerie				
Disponibilités	5 357 080		5 357 080	1 652 463
Charges constatées d'avance	21 904		21 904	77 824
ACTIF CIRCULANT	6 931 889		6 931 889	2 869 892
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	16 404 131	2 319 259	14 084 872	7 876 471

 Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 5 852 308	5 852 308	4 230 687
Prime d'émission, de fusion, d'apport	7 117 723	1 599 911
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	9 483 148	9 483 148
Report à nouveau	-10 035 731	-8 640 391
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 189 057	-1 395 340
Subventions d'investissement		6 767
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	9 228 391	5 284 782
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres	766 667	766 667
AUTRES FONDS PROPRES	766 667	766 667
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles	23 558	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit	400 000	400 000
- Financières diverses	2 000 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	784 409	772 004
Dettes :		
- Fiscales et sociales	881 847	653 018
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	4 089 814	1 825 022
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	14 084 872	7 876 471

 **Compte de résultat**

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée			2 142 291	1 806 732
Subventions d'exploitation reçues			58 025	56 529
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			65	25
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 200 380	1 863 286
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			3 386 273	3 121 753
Impôts, taxes et versements assimilés			27 678	15 099
Salaires et traitements			2 015 555	1 341 644
Charges sociales			893 130	578 951
- Amortissements sur immobilisations			158 731	187 400
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges				
Autres charges			39 708	44 847
CHARGES D'EXPLOITATION			6 521 075	5 289 693
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier			58 217	8 556
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-4 320 694	-3 426 407
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			39	2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			39	2
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			13 828	
Intérêts et charges assimilées			32 558	3 519
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			46 386	3 519
RÉSULTAT FINANCIER			-46 346	-3 517
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-4 367 040	-3 429 925

 **Compte de résultat (Suite)**

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1 000
Sur opérations en capital	345 700	1 814 038
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	345 700	1 815 038
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	15 000	5 000
Sur opérations en capital	27 692	189 186
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	113 538	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	156 230	194 186
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	189 470	1 620 852
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-988 514	-413 732
TOTAL DES PRODUITS	2 546 119	3 678 326
TOTAL DES CHARGES	5 735 176	5 073 666
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-3 189 057	-1 395 340

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

SOMMAIRE

NATURE DE L'ACTIVITE

L'activité de la société Pherecydes Pharma est une activité de recherche et développement dans le domaine médical. Elle comprend :

- Le développement de savoirs faire,
- L'obtention de brevets et licences dans le domaine de la biologie, de la médecine et plus généralement dans le domaine des sciences de la vie pour son compte ou pour le compte de tiers dans une perspective de commercialisation et de distribution de ses produits ;
- Toute activité de services liée au domaine des sciences de la vie.

BASES DE PREPARATION DES COMPTES ANNUELS ET PRINCIPES COMPTABLES

Principes comptables et conventions générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et en conformité avec les dispositions du règlement ANC numéro 2014-03, du Code de commerce et du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983. Ils ont été arrêtés par le directoire en date du 13 Avril 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (tel que défini à l'article L.123-20 du Code de Commerce)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principe de continuité d'exploitation

Le solde de trésorerie de la société au 31 décembre 2021 s'élève à 5 357 K€.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits en cours de développement impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Les perspectives d'évolution de la société sur les douze prochains mois et qui fondent son budget sont jugées raisonnables au regard de l'évolution récente de la société.

Jugements et estimations de la Direction de la Société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et envisagées, ainsi que du contexte économique. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- La durée de vie des immobilisations ;
- La valeur des frais de développement immobilisés ;
- La valeur de la production immobilisée ;
- Le Crédit Impôt Recherche.

Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers, ainsi que l'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Obtention d'une subvention de 2,1m€ pour le projet PhagECOLI mené en partenariat avec le CEA

En janvier 2022, la société a annoncé que le projet PhagECOLI était lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Maladies infectieuses émergentes et nouvelles menaces RBC ». Dans ce cadre le partenariat recevra des subventions et avances remboursables pour un montant de 2,1m€ sur les trois années de mise de place de ce projet.

Obtention de l'accord du CPP pour initier le programme PhagoDAIR

En janvier 2022, la société a obtenu l'accord du CPP pour l'étude PhagoDAIR. Grâce à ce feu vert, la société dispose de toutes les autorisations réglementaires pour initier cette étude de Phase I/II.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement activés se rapportent à des sujets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Phérécydes Pharma a considéré comme éligibles à l'inscription à l'actif du bilan les frais de développement en-cours des produits pour lesquels la société a obtenu des autorités réglementaires la validation des bonnes pratiques de fabrication, l'autorisation de procéder aux tests cliniques sur l'être humain et/ou l'ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie définie et sont amorties sur la base de leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Brevets : 20 ans

Un test de dépréciation est cependant effectué dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans le compte de résultat, les charges d'amortissement et de dépréciations des immobilisations incorporelles sont comptabilisées en « dotations aux amortissements sur immobilisations » ou « dotations aux provisions sur immobilisations ».

. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus et diminué du cumul des amortissements.

Tous les biens corporels sont amortis sur la base de leur durée d'utilité selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Outillage industriel : 6 ans,

- Travaux et installations : de 3 à 10 ans,

- Matériel de bureau et informatique : de 2 à 5 ans,

- Mobilier : 5 ans.

Dans le compte de résultat, les charges d'amortissement des immobilisations corporelles sont comptabilisées en « dotations aux amortissements sur immobilisations ».

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

AUTRES FONDS PROPRES

La Société bénéficie de deux avances conditionnées accordées par BPI France. Le remboursement de cette avance est conditionné par la réussite du projet subventionné.

Le solde des avances conditionnées est diminué des remboursements effectués selon l'échéancier contractuel.

SUBVENTIONS

Les subventions reçues sont des subventions d'investissement dans la mesure où elles financent des activités à long-terme.

Dès lors que ces subventions sont définitivement acquises (c'est-à-dire ne présentent pas de risque de remise en cause ou de restitution au travers notamment de conditions suspensives) à l'entreprise, elles sont comptabilisées proportionnellement à l'avancement de l'étude subventionnée :

- Soit en produits exceptionnels, si les dépenses financées ont été comptabilisées en charges (comptabilisation pour la quote-part des charges dépensées),
- Soit en capitaux propres si les dépenses financées ont été immobilisées (comptabilisation sur la même durée et le même rythme que l'immobilisation).

Le cas échéant, elles sont comptabilisées en compte d'avance et acomptes reçus au passif par les dettes.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la Société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le seul engagement de retraite supporté par la société est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La société a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes sociaux les indemnités de fin de carrière ou pour complément de retraite de ses salariés. La charge correspondante est enregistrée au cours de la période du paiement effectif de l'indemnité. Les engagements sont présentés en engagements hors-bilan.



Faits caractéristiques de l'exercice

• Crise sanitaire

L'épidémie du coronavirus "covid-19" se propage dans le monde entier depuis janvier 2020. Les baisses d'activités constatées pendant la période de confinement, liées à l'interruption de la production ou à la fermeture d'établissement, en raison notamment de la rupture dans les chaînes d'approvisionnement n'entraînent pas au jour d'arrêté des comptes un risque significatif sur la continuité d'exploitation :

- Faible recours au chômage technique
- Cela n'a pas été mis en avant dans les demandes d'avenants de subventions.

La société a bénéficié du prêt garanti par l'état- soutien innovation d'un montant de 2 000 000€.

La préparation des essais cliniques a connu un ralentissement expliqué par le manque de disponibilité des infectiologues retardant ainsi leurs retours sur le protocole d'essai ainsi que la collecte des données.

• Introduction en bourse

En début d'année 2021, la société Pherecydes Pharma est entrée en bourse sur Euronext Growth Paris , et a ainsi renforcé ses fonds propres à hauteur de 7M€ après exercice intégral de la Clause d'Extension.

• Augmentation de capital

La société a procédé à trois augmentations de Capital au cours de l'exercice 2021 :

- Par décision du Directoire du 02 février 2021 : La société a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public, d'un montant total de 7 999 590 euros dont 6 666 325 euros de prime d'émission et 1 333 265 euros de capital social, par émission de 1 333 265 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, au prix de souscription unitaire de 6 euros.
- Par décision du Directoire du 04 février 2021 : une augmentation de Capital par conversion des actions de préférence P1 d'une valeur nominale de 1€ en actions ordinaires nouvelles à raison d'une parité de d'échange de 1 action de préférence P1 de 1€ de valeur nominale chacune, pour 1.1 action ordinaire nouvelle de 1 euro de valeur nominale chacune, donnant lieu ainsi à une création de 260 301 actions ordinaires nouvelles de 1€ de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital social de 260 301€ imputée sur la prime d'émission.
- Par exercice de BSPCE de février à octobre 2021 d'un total de 28 055 actions d'une valeur nominale de 1€, soit une augmentation de capital de 28 055 € et à une prime d'émission totale de 46 509 €.

- **Emprunt de 2 000 000€**

BPIFRANCE a consenti en avril 2021 à la société Pherecydes Pharma un prêt professionnel d'un montant de 2 000 000€ d'une durée d'un an remboursable par un versement annuel, principal et intérêts , à terme échu au taux de 1.75% l'an. La Société peut cependant demander l'échelonnement du remboursement sur une période de 5 ans. Ce prêt Garanti par l'Etat- Soutien Innovation s'inscrit dans le cadre des dispositions mis en place par BPIFRANCE en vue de soutenir les entreprises innovantes dans le contexte de crise sanitaire COVID19.

- **Conclusion d'un contrat de liquidité**

La société a conclu en janvier 2021 un contrat de liquidité avec la société PORTZAMPARC SA (filiale de BNP Paribas) afin de lui donner mandat d'intervenir pour son compte sur le marché des titres en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres.

- **Avenant au contrat de subvention PhagoProd**

En janvier 2021, la société a signé un avenant au contrat de subvention PhagoProd de la Commission Européenne qui consiste notamment à la prolongation de la période couvrant cette subvention jusqu'à fin 2021 et une redéfinition de certains travaux couverts par cette subvention

- **Obtention de l'autorisation de l'ANSM pour son programme PhagoDAIR**

En décembre 2021, la société a obtenu l'autorisation de l'ANSM pour démarrer en France les études cliniques PhagoDAIR, étude clinique de phase I/II avec les phages anti-Staphylococcus aureus dans le traitement des infections ostéoarticulaires sur prothèses de hanche et de genou causées par cette bactérie.

Par ailleurs, la société a annoncé l'accord de l'office américain des brevets et des marques (USPTO) pour la délivrance de deux brevets pour ses phages, anti-Pseudomonas Aeruginosa et anti E. Coli, aux Etats-Unis d'Amérique, l'accord de l'office des brevets de Hong Kong pour un brevet couvrant ses phages anti-Pseudomonas aeruginosa et l'accord de des offices des brevets d'Israel et de Chine pour un brevet couvrant ses phages anti-Staphylococcus aureus.



Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 454 751		2 142 291
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 454 751		2 142 291
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	613 592		58 694
- Générales, agencements et aménagements divers	596 504		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	189 275		52 619
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	113 538		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 512 908		111 313
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			119 501
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	75 280		61 760
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	75 280		181 261
TOTAL GÉNÉRAL	7 042 939		2 434 865

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			7 597 042	
TOTAL			7 597 042	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			672 286	
- Gales, agencements et aménagements divers			596 504	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mob.		5 561	236 333	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			113 538	
TOTAL		5 561	1 618 660	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations			119 501	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			137 040	
TOTAL			256 541	
TOTAL GÉNÉRAL		5 561	9 472 243	



Immobilisations

Les frais de recherche et développement activés étant liés à des projets non finalisés en 2021, les amortissements n'ont pas débuté.

Par conséquent, pour une meilleure lecture des comptes ils ont été comptabilisés en « frais de développement en cours » pour un montant de 7 473 409 euros dans le poste « Autres postes d'immobilisations incorporelles » .

Amortissements et dépréciations

La valeur brute des frais de recherche et développement en-cours s'élève à 7 473 K€.

La dépréciation de 1 263 K€ correspond aux dépenses relatives au projet Phagoburn, arrêté en 2018.

Les analyses réalisées en 2018 ayant affichées des résultats négatifs, les phages n'étaient pas utilisables et le projet ne pouvait donc, en l'état, pas donner lieu à des revenus ultérieurs. Par conséquent le montant total des frais activés sur ce projet avait été déprécié en 2018, par principe de prudence, en attendant sa reprise éventuelle.

La dotation de 114 K€ correspond au matériel fourni par Millidrop. Elle fait suite au passage de cette prestataire en redressement judiciaire, ce qui a diminué la perspective pour ce fournisseur de pouvoir remplacer le matériel délivré auparavant par une nouvelle génération plus performante.

Enfin, la dotation résiduelle de 14 K€ correspond à la dépréciation des titres auto-détenus.

Au 31 décembre 2021, les frais nets activés en immobilisations en-cours s'élèvent à 6 210 K€. Ils correspondent notamment aux frais relatifs au développement de différents actifs :

- PSEUDO pour un montant de 2 426 K€ ;
- STAPH pour un montant de 3 784 K€.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des brevets. La société dispose de quatre familles de brevets (2 pour les phages anti-Pseudomonas aeruginosa, 1 pour les phages anti-Staphilococcus aureus et 1 pour les phages anti-E.Coli). Ces brevets sont accordés dans certains territoires et en cours d'instruction dans d'autres.

Cadre Amortissements et dépréciations

	Situation et mouvements			
	A	B	C	D
Amortissements	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, R&D				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	80210	6170		86380
Total immobilisations corporelles	692731	152561	3196	842096
TOTAL GÉNÉRAL	772 941	158 731	3 196	928 476

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations		
		Virements de poste à poste	Entrées	
			Acquisitions	Créations
Frais d'établissement, R&D				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6170		6196	
Total immobilisations corporelles	152561		152561	
TOTAL GÉNÉRAL	158 731		158 757	

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Virements de poste à poste	Sorties	
			Cessions	Mises hors service
Frais d'établissement, R&D				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles	3196			3196
TOTAL GÉNÉRAL	3 196			3 196

	Situation et mouvements			
	A	B	C	D
Dépréciations	Dépréciations cumulées au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Dépréciations cumulées à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1263418	113538		1376956
Total immobilisations corporelles				
Total immobilisations financières		13828		13828
TOTAL GÉNÉRAL	1 263 418	127 365		1 390 783

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	80 210	6 170		86 380
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 210	6 170		86 380
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	472 257	56 554		528 810
Installations générales, agencements et aménagements divers	124 319	58 414		182 733
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 156	37 593	3 196	130 553
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	692 731	152 561	3 196	842 096
TOTAL GÉNÉRAL	772 941	158 731	3 196	928 476

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencets et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Analyse et échéance des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	137 040		137 040
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 616	4 616	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 063	3 063	
Impôts sur les bénéfices	988 514	988 514	
Taxe sur la valeur ajoutée	151 552	151 552	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	244 673	244 673	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	160 487	160 487	
Charges constatées d'avance	21 904	21 904	
TOTAL	1 711 849	1 574 809	137 040
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Les autres immobilisations financières correspondent exclusivement à des dépôts de garantie.

L'actif circulant divers correspond à la subvention à recevoir au titre du projet PHAGOPROD pour un montant de 244 673 euros.

Les débiteurs divers correspondent principalement :

- au fonds de garantie de la subvention européenne liée au projet PHAGOPROD pour 122 336 euros. Le fonds de garantie devrait être libéré à la fin du projet ;
- aux fournisseurs débiteurs pour 34 065 euros.

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	3 063	2 379
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	382	
TOTAL	3 445	2 379

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	3 062.78	2 379.12
438700 ORGANISMES SOCIAUX - PRODUITS A RECEVOIR	3 062.78	2 379.12
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	382.19	
518800 BANQUE - INTERETS COURUS A RECEVOIR	382.19	
TOTAL	3 444.97	2 379.12

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 230 687	1.00000	4 230 687
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	1 621 621	1.00000	1 621 621
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	5 852 308	1.00000	5 852 308

Au 31 décembre 2021, le Capital Social s'élève à un montant de 5 852 308 euros.
Il est divisé en 5 852 308 actions d'1 € de valeur nominale chacune.

La société a procédé à plusieurs augmentations de Capital au cours de l'exercice 2021 :

Par décision du Directoire du 2 février 2021 : une augmentation de capital d'un montant de 1 333 265 euros par l'émission de 1 333 265 actions nouvelles, d'une valeur nominale d'1 euro, émises au prix de souscription de 6 euros chacune ;

Par décision du Directoire du 4 février 2021 : une augmentation de capital par conversion d'actions de préférence P1 en actions ordinaires, avec une parité d'échange d'1 action de préférence P1 d'une valeur d'1 euro chacune pour pour 1,1 action nouvelle d'une valeur d'1 euro chacune , donnant lieu ainsi à une création de 260 301 actions ordinaires nouvelles de 1€ de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital social de 260 301€ ;
L'exercice des différents BSPCE, d'une valeur unitaire d'1 euro chacun pour un montant total de 28 055 euros ont conduit la société à disposer d'un capital d'un montant de 5 852 308 euros.

Composition du capital Social - 2

Catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	À la fin de l'exercice
Actions ordinaires	1.00000	1.00	1 627 560	1 621 621		3 249 181
Actions P1	1.00000	1.00	2 603 127			2 603 127

Etat de variation des capitaux propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	4 230 687	1 621 621		5 852 308
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 599 911	6 712 834	1 195 023	7 117 723
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
- Légale				
- Statutaires ou contractuelles				
Réserves :				
- Réglementées				
- Autres	9 483 148			9 483 148
Report à nouveau	-8 640 391		1 395 340	-10 035 731
Résultat de l'exercice	-1 395 340	1 395 340	-3 189 057	-3 189 057
Subventions d'investissement	6 767	329 361	336 128	
Provisions réglementées				
TOTAL	5 284 782	10 059 156	-262 566	9 228 391

Capital potentiel

Le tableau ci-dessous détaille le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par type d'instrument financier au 31 décembre 2021 :

Capital potentiel	Nombre	Parité	Nb d'actions maximum à émettre
BSPCE 2017	49 608	1 pour 1	49 608
BSPCE 2018	36 750	1 pour 1	36 750
BSPCE 2019	39 951	1 pour 1	39 951
BSPCE 2020	241 617	1 pour 1	241 617
BSPCE 2021	291 727	1 pour 1	291 727
Nombre d'actions potentielles			659 653
Nombre d'actions existantes			5 852 308
Dilution globale			10.13 %

L'impact de la dilution globale sur la situation des associés suite à l'exercice de la totalité des instruments détaillés ci-dessus serait de :

Effet de la dilution sur le bénéfice par action	Situation de l'actionnaire avant	Situation de l'actionnaire après
Pour 1 euro de bénéfice par action	1,000000	0,898701



Capital potentiel - Suite

Les caractéristiques des instruments de capital émis sont récapitulées ci-dessous.

- **BSPCE :**

Le nombre de BSPCE au 31 décembre 2021 est au nombre de 659 653, soit :

- 49 608 BSPCE 2017
- 36 750 BSPCE 2018
- 39 951 BSPCE 2019
- 241 617 BSPCE 2020
- 291 727 BSPCE 2021

Avances conditionnées

Au 31 décembre 2020, il existe des avances récupérables pour 2 766 667 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Avance PHAGOGRAMME contractée auprès de BPI France

- Montant reçu : 66 667 €
- Solde des fonds, pour un montant de 51 215 € - en attente de finalisation du projet

Avance PHAGOSCLIN contractée auprès de BPI France

- Montant reçu : 700 000 €
- Remboursement forfaitaire minimum : 400 000 €
- Solde des fonds, pour un montant de 300 000 € - en attente de finalisation du projet

Avance de renforcement de trésorerie/Soutien innovation contractée auprès de BPI France

- Montant reçu : 2 000 000 €

Echéancier prévisionnel de remboursement :

Projet	< 1 an	1 à 5 ans	5 ans
Phagogramme	-	66 667	-
Phagosclin	200 000	500 000	-
Soutien Innovation	-	2 000 000	-
Totaux	200 000	2 566 667	-

 **Etat des provisions**

Provisions	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions : - Réglementées - Pour risques et charges - Pour dépréciations	1 263 418	127 365		1 390 783
TOTAL GÉNÉRAL	1 263 418	127 365		1 390 783

Augmentations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions : - Réglementées - Pour risques et charges - Pour dépréciations	127 365	127 365		
TOTAL GÉNÉRAL	127 365	127 365		

Diminutions	Reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions : - Réglementées - Pour risques et charges - Pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL				

Les provisions pour dépréciations correspondent à des immobilisations incorporelles.

Analyse et échéance de dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	23 558	23 558		
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine	400 000	400 000		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	2 766 667		2 766 667	
Fournisseurs et comptes rattachés	784 409	784 409		
Personnel et comptes rattachés	342 441	342 441		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	503 354	503 354		
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	39	39		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	36 012	36 012		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 856 481	2 089 814	2 766 667	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Les dettes fournisseurs et comptes rattachées sont principalement constituées de factures non parvenues pour 498 760 euros et de factures fournisseurs pour 251 584 euros.

Les échéances échues s'élèvent à 150 000€ au 31/12/2021 au titre de Phagosclin.

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	498 760	65 895
Dettes fiscales et sociales	477 889	215 242
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	976 649	281 137

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	498 760.48	65 894.74
408100 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	498 760.48	65 894.74
Dettes fiscales et sociales	477 888.77	215 242.12
428200 PROVISIONS CONGES PAYES	109 226.33	69 191.87
428600 AUTRES REMUNERATIONS A PAYER	200 000.00	66 204.24
438200 CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	48 568.50	29 122.39
438600 CHARGES A PAYER	103 799.37	29 139.13
448600 ETAT IMPOTS A PAYER	16 294.57	21 584.49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	976 649.25	281 136.86

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	21 904	77 824
TOTAL	21 904	77 824

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des charges d'assurance pour un montant de 12 948 euros et des prestations d'infogérance pour un montant de 5 606 euros.
Aucune PCA n'est comptabilisée sur la période

Autres éléments concourant au compte de résultat

- **Production immobilisée**

La production immobilisée sur la période est de 2 142 K€ et correspond aux frais de développement activés sur la période.

- **Autres achats et charges externes**

Au 31 décembre 2021, les autres achats et charges externes sont répartis comme suit :

Autres achats et charges externes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Sous-traitance	1 045 683	741 551	-
Conseil informatique	23 315	22 575	34 475
Electricité	36 903	49 683	-
Achat de petits matériels et consommables	437 572	759 398	957 658
Infogérance	47 158	4 409	20 494
Crédit-bail mobilier	58 217	8 556	-
Locations	259 294	276 262	345 048
Charges locatives	120 013	89 970	26 973
Entretien et réparations	61 615	48 890	117 760
Assurances	31 438	24 476	23 590
Documentation et séminaires	5 518	-	49 000
Personnel intérimaire	-	21 083	21 100
Honoraires et frais d'actes	1 161 215	964 667	623 217
Cadeaux	3 750	2 850	-
Catalogues et imprimés	-	53	1 326
Relations publiques	3 000	-	-
Transport de biens	36 987	50 289	37 077
Frais de déplacement, missions, réceptions	26 433	18 435	68 879
Frais postaux	115	-	-
Téléphonie et internet	10 224	13 563	12 350
Services bancaires	5 683	7 463	4 853
Cotisations et concours divers	12 141	17 308	7 374
Totaux	3 386 274	3 121 481	2 351 174

Autres éléments concourant au compte de résultat - Suite

- **Produits exceptionnels sur opérations de gestion**

Les produits exceptionnels sont relatifs aux subventions investissements.

Les subventions obtenues par la Société et en cours sur l'exercice 2021 sont les suivantes :

Subvention PHAGOPROD contractée auprès de la Commission Européenne

- Montant total de la subvention : 2 446 712 euros (sur la base du budget)
- Fonds reçus au 31 décembre 2021 : 2 202 039 euros

Subvention PHAGOGRAMME contractée auprès de BPI France

- Montant total de la subvention : 235 763 euros
- Fonds reçus au 31 décembre 2021 : 133 333 euros

Les produits de subventions reconnus au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 336 K€ : 329 K€ pour PHAGOPROD et 7 K€ pour PHAGOGRAMME.

- **Impôt sur les sociétés et déficits reportables**

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (CIR).

Au titre de l'exercice 2021, le crédit d'impôt recherche est évalué à 989 K€. Les bases de calcul sont les suivantes :

- > Personnel : 1 686 827 €,
- > Dépenses jeunes docteurs : 39 613 €,
- > Autres dépenses de fonctionnement : 851 604 €,
- > Dotation : 62 624 €,
- > Brevets : 160 615 €,
- > Sous-traitance et R&D : 902 927 €,
- > Subventions : 409 265 €,

Par ailleurs, la société bénéficiait au 31 décembre 2020 d'un déficit reportable de 13 219 557 euros. Au 31 décembre 2021, le montant s'élève à 17 264 298 euros.



Informations complémentaires

- **Effectif moyen**

> Personnel salarié : 25.

- **Engagements hors bilan**

Indemnités de départ à la retraite

En 2020, le montant estimé de l'engagement au titre des indemnités de retraite était estimé à 68 622 euros.

Au 31 décembre 2021, compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 0.98%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 100 366 euros.

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- Evolution des rémunérations : 1.5%
- Turn-over : moyen
- Mortalité : INSEE 2018
- Age de départ en retraite : 62 ans

- **Parties liées**

Sur l'exercice il n'a pas été répertorié de transactions significatives et non conclues à des conditions normales de marché effectuées avec des parties liées.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2021**

PHERECYDES PHARMA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Assemblée Générale
PHERECYDES PHARMA
22, boulevard Benoni Goullin
44200 Nantes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHERECYDES PHARMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Frais de recherche et développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et nous nous sommes assurés que les notes « Frais de recherche et développement », « Etat des immobilisations », « Immobilisations » et « Amortissements et dépréciations » de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille